



FRANCE ENQUÊTE

## Prostituée mineure et caméras cachées : le clan Perdriau a aussi ciblé l'ancien maire de Saint-Étienne

**Après le piège à la sextape contre le premier adjoint de la ville, l'équipe de l'actuel maire de Saint-Étienne a élaboré un autre complot crapuleux. Le plan : attirer l'ancien édile de droite Michel Thiollière dans les bras d'une prostituée de « 16 ans » originaire des pays de l'Est, et le filmer à son insu. Mediapart diffuse les extraits vidéo d'une réunion préparatoire, lors de laquelle les membres du clan Perdriau envisagent un suicide de l'ex-maire. « On s'en branle », concluent-ils.**

Antton Rouget - 1 octobre 2023 à 16h26

Toujours plus loin dans l'ignominie. Le clan du maire de Saint-Étienne Gaël Perdriau a voulu piéger une autre personnalité politique locale, l'ancien édile Michel Thiollière, qui a dirigé la ville de 1994 à 2008, en le filmant à son insu avec une prostituée mineure, d'après des informations de Mediapart. Ce projet crapuleux, qui n'a finalement pas abouti, a été élaboré à l'été 2015, près de six mois après le piège tendu au premier adjoint Gilles Artigues avec un *escort boy* dans une chambre d'hôtel, au cours de réunions de travail organisées au sein de l'hôtel de ville, comme le prouve notamment une vidéo dont nous diffusons plusieurs extraits (*voir ci-dessous*).

Les rendez-vous se sont tenus dans le bureau du directeur de cabinet du maire Pierre Gauttieri, fidèle bras droit de Gaël Perdriau depuis sa victoire aux élections municipales de 2014, avec le communicant Gilles Rossary-Lenglet. Deux hommes de l'ombre déjà au cœur de l'affaire du chantage à la *sextape* contre l'élu Gilles Artigues : Gilles Rossary-Lenglet a co-organisé le piège, tandis que Pierre Gauttieri l'a exploité aux côtés du maire Gaël Perdriau, en menaçant directement Gilles Artigues de diffuser la vidéo, comme

l'ont montré des enregistrements diffusés par Mediapart en septembre 2022.

Les similitudes entre le second piège imaginé contre Michel Thiollière et le *kompromat* organisé contre Gilles Artigues sont nombreuses. Comme dans le cas de l'adjoint centriste, qui a toujours été soupçonné par Gaël Perdriau de vouloir faire cavalier seul malgré leur alliance aux municipales 2014, l'opération contre l'ancien maire trouve son origine dans un désaccord politique.

Lors des élections départementales de mars 2015, l'ex-édile, qui fut également sénateur de 2001 à 2010, avait manifesté son désaccord avec les orientations de son successeur en appuyant des candidatures dissidentes. Bien qu'ayant soutenu l'accession de Gaël Perdriau à la tête de la mairie, Michel Thiollière considérait en effet que les centristes étaient sous-représentés dans les alliances avec la droite.

« La gamine, c'est quoi ? Est-ce que c'est une Française ? Est-ce que c'est une Roumaine ? Ou une Bulgare ? »

Pierre Gauttieri, directeur de cabinet de Gaël Perdriau

La volonté de piéger l'ancien maire a aussi été alimentée par des rancœurs personnelles. De 2004 à 2006, Pierre Gauttieri a travaillé auprès de Michel Thiollière, avant d'être écarté de son cabinet, nourrissant une certaine amertume après cette mésaventure. Lors de ses échanges avec Gilles Rossary-Lenglet, il reproche aussi à l'ancien maire de conserver des relais au sein de l'hôtel de ville depuis l'élection de Gaël Perdriau, que ce soit dans l'administration ou dans la nouvelle majorité municipale.

Au cours de la réunion, les deux hommes évoquent, dans les moindres détails, le piège qu'ils fomentent contre l'ex-élu. Le projet consiste à lui « *mettre une mineure dans les pattes* » : une prostituée âgée de « 16 ans et demi », pas « 17 », ce qui pourrait selon eux atténuer l'ampleur du scandale, filmée par « *deux caméras* », payée en « *cash* ». Il faut aussi s'assurer qu'elle ne révèle jamais le nom des

commanditaires quand « *elle va se retrouver au milieu de la tourmente* ». « *La gamine, c'est quoi ? Est-ce que c'est une Française ? Est-ce que c'est une Roumaine ? Ou une Bulgare ?* », interroge le directeur de cabinet pendant le rendez-vous, en demandant s'il sera ensuite possible de l'« *exfiltrer* ».

Le bras droit du maire, qui assume « *fai[re] le job avec les armes [qu'il] peu[t] avoir* », explicite alors l'enjeu de l'opération. Une fois la vidéo tournée, « *on va voir Thiollière, on dit : "Écoute, voilà, nous on a ça, on a trouvé ça"* ».

« *Il se peut qu'il [Michel Thiollière] se suicide*, prévient Gilles Rossary-Lenglet.

— « *Oui, oui !* », réplique Pierre Gauttieri.

— « *On est d'accord que... comment dirais-je ? On s'en branle.* »

— *Ah oui !* »

D'après Gilles Rossary-Lenglet, qui a remis mardi 26 septembre une copie de cette vidéo aux juges d'instruction saisis de l'affaire de la *sextape* contre Gilles Artigues, le piège imaginé contre Michel Thiollière n'a pas été exécuté ensuite. « *Finalement, ça s'est arrêté, je n'ai pas été payé, il n'y a rien eu de fait* », avait-il indiqué lorsqu'il avait pour la première fois évoqué l'existence de ce projet fou, en garde à vue, le 4 avril 2023.

D'après le communicant, que Gaël Perdriau et Pierre Gauttieri ont voulu un temps embaucher à la mairie de Saint-Étienne lorsqu'il a menacé de raconter à la presse le piège tendu à Gilles Artigues, le complot contre Michel Thiollière aurait notamment été arrêté en raison de la perte de vitesse de l'ancien maire, ostracisé de la vie politique locale les mois suivants, et dont les fidèles ont finalement été écartés lors des élections régionales de décembre 2015.

Interrogé sur un possible piège contre Michel Thiollière, Pierre Gauttieri avait bondi, lors de sa garde à vue, le 4 avril 2023 : « *Barbouzer un mort ? Il n'existe plus depuis*

*2008 politiquement !! Encore Gilles Artigues, je peux comprendre, mais Thiollière !!! Je suis surpris car ce mec est fini !* »

« *J'ai toujours dit à Gaël [Perdriau] : "Ce genre de truc, c'est comme l'arme nucléaire."* »

Pierre Gauttieri, directeur de cabinet du maire

Dans un autre moment de la réunion filmée de l'été 2015, un instant est consacré à la remise par Gilles Rossary-Lenglet d'une clé USB à Pierre Gauttieri. « *Cadeau !* », lui dit le communicant, l'air guilleret, en expliquant clairement qu'il s'agit d'un extrait de la *sextape* filmé à l'insu de Gilles Artigues par son compagnon de l'époque, Samy Kéfi-Jérôme, alors adjoint au maire.

Or, le directeur de cabinet et Gaël Perdriau ont toujours contesté, depuis les premières révélations de Mediapart, avoir pu obtenir une copie de la fameuse vidéo. Et ce en dépit d'un enregistrement du maire de Saint-Étienne datant de 2017 dans lequel il menace clairement Gilles Artigues : « *On m'a remis une clé USB où on voyait effectivement tout ce qu'il y a à voir.* »

Les nouvelles vidéos que nous diffusons, qui datent de l'été 2015, mettent encore plus à mal la défense du clan Perdriau. Tandis qu'il tient en main la clé USB remise par Gilles Rossary-Lenglet, Pierre Gauttieri explique sa stratégie : « *Moi, comme je l'ai toujours dit à Gaël, parce que Gaël me disait : "Oui, mais une fois que c'est utilisé, c'est un one shot." Je lui ai dit : "Ce genre de truc, c'est comme l'arme nucléaire."* » Autrement dit, une arme de dissuasion massive qu'il suffit de posséder sans avoir besoin de l'actionner. « *Une fois que c'est sur les réseaux [sociaux], c'est plus du chantage. C'est une exécution* », avait aussi expliqué Gaël Perdriau, dans une réunion en mairie avec Gilles Artigues.

Interrogé sur ces déclarations par l'intermédiaire de son avocat M<sup>e</sup> Illie Negrutiu, Pierre Gauttieri, qui revendiquait « *fonctionner comme un criminel* » dans un enregistrement diffusé par Mediapart, n'a pas répondu à nos questions. Mis en examen dans l'enquête sur le chantage opéré contre Gilles Artigues, le bras droit du maire de Saint-Étienne, qui n'a pas voulu le licencier pour faute grave mais pour perte

de confiance (lui permettant d'empocher 35 000 euros d'indemnités), a été incarcéré pendant deux semaines, à l'été 2023, pour ne pas avoir payé sa caution judiciaire.

Également mis en examen et astreint à verser une caution de 60 000 euros, Gaël Perdriau, toujours en poste à la mairie, n'a pas souhaité répondre à nos questions. Son avocat, M<sup>e</sup> Christophe Ingrain, nous a indiqué que son client « *refuse de légitimer une nouvelle attaque infondée qui vise en réalité à le détruire* ». Samy Kéfi-Jérôme nous a fait savoir, par la voix de son avocat M<sup>e</sup> Mathias Chichportich, qu'il n'avait pas été avisé de cette tentative de compromettre l'ancien maire de Saint-Étienne.

Contacté par Mediapart, Michel Thiollière a déclaré : « *Je découvre l'existence de ce projet, c'est abject. Ce sont des malades. Mais ce qui est plus inquiétant encore pour les Stéphanois, c'est que tout cela s'est déroulé au sein de l'hôtel de ville. Nous découvrirons au fur et à mesure les méthodes d'une officine, un cabinet noir, qui a opéré depuis la mairie pendant des mois, voire des années.* »

#### Anton Rouget

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse [enquete@mediapart.fr](mailto:enquete@mediapart.fr). Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).

---

#### Boîte noire

Un an après nos premières révélations, Mediapart continue à enquêter sur le fonctionnement de la mairie de Saint-Étienne.

Nos articles de l'été 2022 ont entraîné le dépôt d'une plainte par l'adjoint Gilles Artigues et l'ouverture d'une enquête judiciaire ayant conduit à plusieurs mises en examen :

- Le maire de Saint-Étienne **Gaël Perdriau** a été mis en examen le 6

avril du chef de « chantage » contre Gilles Artigues. S'agissant du volet financier du dossier, il a été placé sous le statut intermédiaire de témoin assisté pour des faits de « détournement de fonds publics par un dépositaire de l'autorité publique ». « *Notre client conteste les accusations portées à son encontre, mais le respect dû à la justice ne lui permet pas de s'exprimer publiquement sur un dossier couvert par le secret de l'instruction. Il souhaite que le travail des magistrats se poursuive dans la plus grande sérénité* », nous ont affirmé, après sa mise en examen, ses avocats, M<sup>e</sup> Christophe Ingrain et M<sup>e</sup> Jean-Félix Luciani.

- L'ex-directeur de cabinet **Pierre Gauttieri** – licencié après le début de l'affaire – a été mis en examen des chefs de « chantage avec mise à exécution de la menace », « recel de bien obtenu à l'aide d'un détournement de fonds », « complicité de soustraction », « détournement de fonds publics par un dépositaire de l'autorité publique », « utilisation, conservation ou divulgation d'un document ou enregistrement portant sur des paroles ou images à caractère sexuel et obtenu par une atteinte à l'intimité de la vie privée ».
- L'ancien adjoint à l'éducation **Samy Kéfi-Jérôme** – qui a démissionné après le début de l'affaire – a été mis en examen des chefs de « chantage avec mise à exécution de la menace », « recel de bien obtenu à l'aide d'un détournement de fonds », « atteinte à l'intimité de la vie privée par fixation, enregistrement ou transmission de l'image d'une personne présentant un caractère sexuel », « utilisation, conservation ou divulgation d'un document ou enregistrement portant sur des paroles ou images à caractère sexuel et obtenu par une atteinte à l'intimité de la vie privée ». Ses avocats, M<sup>es</sup> Sofia Bougrine et Mathias Chichportich, ont indiqué que leur client « *s'est toujours refusé à commenter publiquement le fond de cette affaire* » : « *Il a donné sa vérité à la justice et s'est notamment longuement expliqué sur le contexte personnel dans lequel s'inscrivent les enregistrements sur lesquels il apparaît. Il ne fera aucun autre commentaire afin de laisser travailler les juges dans la sérénité.* »
- **Gilles Rossary-Lenglet** a été mis en examen des chefs de « complicité de chantage avec mise à exécution de la menace », « recel de bien obtenu à l'aide d'un détournement de fonds », « utilisation, conservation ou divulgation d'un document ou enregistrement portant sur des paroles ou images à caractère sexuel et obtenu par une atteinte à l'intimité de la vie privée ».

Toutes les personnes mises en examen bénéficient de la présomption d'innocence.

---